



**Attribution de subvention au  
titre de l'aide aux musées locaux**

**Rapport n° CP/2011/670**

**Service gestionnaire :**  
Service du patrimoine culturel

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation un dossier relatif à la politique muséographique du Département

**Parc Naturel Régional des Vosges du Nord – Conservation des musées**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2010-2012 liant le Conseil Général du Bas-Rhin au SYCOPARC, le Département participe de manière globalisée au financement de la Conservation des musées et de sites patrimoniaux. Durant cette période de réorientation des enjeux, qui correspond simultanément à la révision de la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et à la redéfinition de la politique muséale du Conseil Général, la participation du Département a été ciblée sur un programme d'actions prioritaires, qui pour 2011 concerneront :

- la mutualisation de l'inventaire et du récolement des collections des musées de Pfaffenhoffen et de Bouxwiller ;
- l'animation et l'ingénierie du service des publics (diversification des publics, vers un meilleur accueil des publics en situation de handicap) ;
- la poursuite du « musée virtuel », action transversale menée au titre du réseau (base de données commune aux différents musées) ;
- des actions spécifiques menées sur les sites (rénovation des équipements, amélioration des conditions de conservation préventive, animations et expositions temporaires).

Le Conseil Général est sollicité pour une aide globalisée d'un montant de 80 000 €, en application de la convention d'objectifs 2010-2012.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a émis un avis favorable sur cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14925	65-65737-3120	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

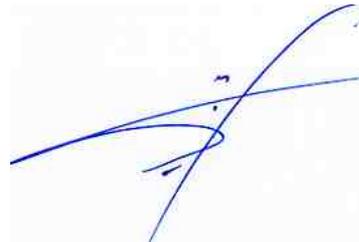
*La commission permanente du conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 80 000 euros au titre de la conservation des musées du Parc naturel régional des Vosges du Nord :*

*- conformément au tableau annexé ;*

*- et selon les modalités de versement décrites dans la convention d'objectifs 2010-2012 conclue entre le Département et le Parc naturel régional des Vosges du Nord, adoptée en séance plénière du 26 octobre 2009 (délibération n° CG/2009/68).*

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL